

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 9 mars 2017

Membres présents

Membres de droit

- Madame Sophie Mazens, chef du Département de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire, représentait Madame Simone Bonnafous, directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle ;
- Monsieur Alexandre Bosch, secrétaire général adjoint de la Chancellerie des universités, rectorat de l'académie de Paris, représentait Monsieur Gilles Pécout, région académique Île-de-France, recteur de Paris.
- Monsieur Philippe Vallas, adjoint au directeur du Département de la Conservation, Bibliothèque nationale de France.

Représentants des établissements utilisateurs

- Madame Sylvie Bardou, conservatrice à la Bibliothèque de l'Institut national d'histoire de l'Art, représentait Monsieur Éric de Chassey, directeur de l'Institut national d'histoire l'Art ;
- Madame Pascale Goetschel, maître de conférences à l'Université Panthéon Sorbonne-Paris 1, représentait Monsieur Georges Haddad, président de l'Université Panthéon Sorbonne-Paris 1 ;
- Madame Clothilde Zur Nedden, représentait Monsieur Barthélémy Jobert, président de l'Université Paris-Sorbonne-Paris 4 ;
- Monsieur Guy Cobolet, directeur de la bibliothèque interuniversitaire de santé, représentait Monsieur Frédéric Dardel, président de l'Université Paris Descartes - Paris 5.

Personnalités désignées par le Ministre

- Madame Pascale Goetschel, maître de conférences à l'Université Panthéon Sorbonne-Paris 1 ;
- Monsieur Benoît Lecoq, inspecteur général des bibliothèques, président du Conseil d'administration ;
- Monsieur Jacques Millet, délégué à l'information scientifique et technique à la Direction de la recherche de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA) ;
- Monsieur Benoît Lecoq, inspecteur général des bibliothèques, président du Conseil d'administration, représentait Monsieur Bernard Pellat, ex-doyen de l'UFR d'odontologie de l'Université Paris Descartes-Paris 5.

Représentants du personnel

- Madame Emmanuelle Massari, Bibliothécaire adjointe spécialisée au CTLES.

Participants avec voix consultative

- Monsieur Jean-Louis Baraggioli, directeur du Centre technique du livre de l'enseignement supérieur ;
- Madame Chantal Bonnefoy, inspectrice divisionnaire des finances publiques au Contrôle budgétaire régional de la Direction régionale des finances publique d'Île-de-France ;
- Madame Nadine Feindel, attachée d'administration de l'État au Centre technique du livre de l'enseignement supérieur ;
- Madame Christine Montagne, agent comptable du CTLES.

Invités

- Madame Sophie Faure de Vomécourt, conservatrice à la Bibliothèque universitaire de l'Université Sorbonne Nouvelle –Paris 3, représentait Madame Brigitte Auby-Buchery, directrice des bibliothèques universitaires de l'Université Sorbonne Nouvelle –Paris 3 ;
- Madame Laurence Bobis, directrice de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne ;
- Madame Sylvie Bardou, conservatrice à la Bibliothèque de l'Institut national d'histoire de l'Art, représentait Madame Anne-Elisabeth Buxtorf, directrice de la Bibliothèque de l'Institut National d'Histoire de l'Art ;
- Madame Laure Cardoux, responsable des ressources humaines du CTLes ;
- Madame Hélène Chaudoreille, responsable Ressources et savoirs, Fondation Paris Sciences et Lettres ;
- Monsieur Guy Cobolet, directeur de la bibliothèque interuniversitaire de santé ;
- Madame Estelle Flahou, Bibliothécaire adjointe spécialisée au CTLes ;
- Monsieur Laurent Hédoïn, chef du pôle traitement des collections au CTLes ;
- Madame Chantal Clem, contrôleur budgétaire académique, Rectorat de l'Académie de Créteil ;
- Madame Aurélie Robin, adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, service des affaires budgétaires au CTLes ;
- Madame Marie-France Dumoulin, conservatrice à la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine, représentait Madame Valérie Tesnière, directrice de la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine ;
- Madame Marie-Lise Tsagouria, directrice de la Bibliothèque universitaire des langues et civilisations ;
- Madame Clothilde Zur Nedden, directrice du Service commun de la documentation de l'Université Paris Sorbonne-Paris4.

Membres représentés ou excusés

- Monsieur Eric de Chasse, directeur général de l'Institut national d'histoire de l'Art, *représenté par Madame Sylvie Bardou, conservatrice à la Bibliothèque de l'Institut national d'histoire de l'Art ;*
- Monsieur Georges Haddad, président de l'Université Panthéon Sorbonne-Paris 1, *représenté par Monsieur Thierry Kouamé, chargé de la politique documentaire au sein de l'Université Paris 1 ;*
- Monsieur Barthélémy Jobert, président de l'Université Paris-Sorbonne – Paris 4, *représenté par Madame Clothilde Zur Nedden, directrice du Service commun de la documentation de l'Université Paris-Sorbonne Paris 4 ;*
- Monsieur Frédéric Dardel, président de l'Université Paris Descartes – Paris 5, *représenté par Monsieur Guy Cobolet, directeur de la bibliothèque interuniversitaire de santé ;*
- Monsieur Bernard Pellat, ex-doyen de l'UFR d'odontologie de l'Université Paris Descartes-Paris 5, *représenté par Monsieur Benoît Lecoq, inspecteur général des bibliothèques, président du Conseil d'administration ;*
- Madame Brigitte Auby-Buchery, directrice des bibliothèques universitaires de l'Université Sorbonne Nouvelle –Paris 3, *représentée par Madame Sophie Faure de Vomécourt, conservatrice à la Bibliothèque universitaire de l'Université Sorbonne Nouvelle –Paris 3 ;*
- Madame Anne-Elisabeth Buxtorf, directrice de la Bibliothèque de l'Institut National d'Histoire de l'Art, *représentée par Madame Sylvie Bardou, conservatrice à la Bibliothèque de l'Institut national d'histoire de l'Art ;*
- Madame Valérie Tesnière, directrice de la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine, *représentée par Madame Marie-France Dumoulin, conservatrice à la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine ;*
- Madame Stéphanie Groudiev, Chef du projet Grand équipement documentaire, Campus Condorcet.

Le quorum étant atteint à 9H50, le président ouvre la séance en remerciant la directrice de la Bulac pour son hospitalité et souhaite la bienvenue à Madame Estelle Flahou, BIBAS au CTLes qui présentera en séance le plan de conservation partagée en médecine, et à Madame Sophie Faure de Vomécourt qui remplace la directrice de l'Université Sorbonne Nouvelle Paris 3.

Le président présente les pouvoirs de :

- Monsieur Frédéric Dardel donné à Monsieur Guy Cobolet ;
- Monsieur Eric de Chassey donné à Madame Sylvie Bardou ;
- Monsieur Barthélémy Jobert donné à Madame Clothilde Zur Nedden ;
- Monsieur Georges Haddad donné à Madame Pascale Goetschel ;
- Monsieur Bernard Pellat donné à Monsieur Benoît Lecoq.

Le Président donne la parole à Madame Emmanuelle Massari pour une question diverse.

Madame Massari prend la parole en qualité de responsable du service de le *Conservation partagée* pour pointer l'effectif de ce service. Ce service est composé de quatre agents : 2 titulaires et 2 contractuels. Au 1^{er} avril, le service accueillera un bibliothécaire issu du concours. Avec l'accroissement du nombre de plans de conservation partagée (10 plans à ce jour), Madame Massari indique qu'il serait souhaitable que des postes pérennes soient créés pour ce service afin que l'établissement puisse maintenir, en tant que pilote logistique, la qualité du travail au sein du réseau.

Madame Mazens rappelle que l'Administration ne crée plus de postes ; elle ajoute que la solution est peut-être à envisager en interne en retravaillant la répartition des postes par service. Elle invite le CTLes à rechercher des solutions d'équilibre en interne en favorisant la polyvalence des personnes en fonction des charges de travail des uns et des autres.

Madame Massari indique que la polyvalence de chacun est déjà exploitée au CTLes et que l'effectif du CTLes est déjà très réduit. Faire davantage en interne lui semble impossible. Sophie Mazens propose également d'envisager autrement les PCP en engageant davantage les établissements.

Le Président demande l'avis du directeur du CTLes. Monsieur Baraggioli confirme les chiffres avancés par Madame Massari concernant les effectifs de ce service. Il se rend bien compte de la charge de travail que représente la gestion des plans de conservation partagée et retient ce qui vient d'être dit concernant une façon différente de travailler dans la coanimation de ces plans afin de répartir la charge de travail en y associant davantage les établissements partenaires. Il rappelle toutefois que les plans de conservation partagée ne sont pas comparables les uns par rapport aux autres puisque les établissements qui coaniment, au niveau scientifique, un plan de conservation partagée, doivent tenir compte des contraintes de leur établissement et de l'importance du corpus sélectionné. A titre d'exemple, le plan de conservation partagée des périodiques de médecin a toujours bénéficié d'un appui logistique et d'une forte implication de la part du côté du coanimateur scientifique. Il n'en va pas de même pour des plans de conservation partagée au périmètre plus modeste.

En l'absence d'autres questions diverses, le président soumet à l'approbation des administrateurs le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2016 avec d'éventuelles demandes de modifications.

Monsieur Lecoq revient sur des propos évoqué en séance et retranscrits à la page 9 de ce procès-verbal : « ... *Il semble justifié que les établissements publics paient moins cher que les EPRIST* ». Monsieur Lecoq précise qu'il n'a jamais dit cela. Il précise qu'il a dit et avait déjà dit lors de précédents conseils d'administration, qu'en revanche, il n'était pas interdit de réfléchir à une tarification distincte pour les organismes privés par rapport aux

organismes publics étant entendu qu'il existe aussi des entreprises privées de stockage et qu'il ne faudrait pas que le CTLes soit sans cesse sollicité au prétexte que ses coûts sont très concurrentiels par rapport à ceux pratiqués dans le privé.

Monsieur Lecoq demande à ce que cette rectification due à une mauvaise qualité de la bande de l'enregistrement soit apportée au procès-verbal qui sera mis en ligne.

Monsieur Millet ajoute que « EPRIST » est une association professionnelle des organismes publics de recherche et que le terme EPRIST n'est de toute façon pas approprié.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 novembre 2016

Sous réserve de la modification demandée par Monsieur Lecoq, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Rapport d'activité 2016 et orientations 2017

Monsieur Baraggioli indique que la présentation orale du rapport d'activité 2016 suivra les principaux axes du plan autour duquel est articulé le document écrit qui est soumis à l'examen des membres du conseil. Seront ainsi abordés les activités, les moyens et les orientations de l'établissement pour l'année 2017.

En ce qui concerne les activités, seront abordés les points suivants :

- Les actions menées par le CTLes comme magasin distant ;
- Le bilan du prêt à distance communication des documents ;
- Les actions menées dans le cadre de la conservation partagée.

La partie consacrée aux moyens portera sur :

- Le bilan du télétravail ;
- La formation des personnels.

Enfin, la partie dédiée aux orientations pour l'année 2017 rappellera les quatre axes qui sont présentés dans le document.

Concernant les actions menées par le CTLes au titre de magasin distant, le directeur souligne qu'au cours de l'année 2016, le CTLes a reçu près de 4 000 mètres linéaires en provenance de 14 bibliothèques versantes. Sur ces versements, 3 300 mètres linéaires concernent des dépôts (collections qui vont permettre à l'établissement d'accroître ses ressources propres à partir de 2016). En ce qui concerne les collections cédées, aucune élimination n'a été réalisée (résultat de l'application de la charte documentaire adoptée en 2015). Le tableau qui se trouve en haut de la page 6 du document permet d'avoir une vision sur la répartition des versements entre dépôt et cession.

Au 31 décembre 2016, la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne conserve au CTLes 12 310 mètres linéaires de collections au titre du dépôt. La Bibliothèque Sainte Geneviève arrive en deuxième position avec 4 300 mètres linéaires déposés.

Concernant les collections en cession, le directeur annonce un seul chiffre, celui de la Bibliothèque interuniversitaire de Santé qui a cédé le plus grand nombre de collections avec 6 080 mètres linéaires de collections.

L'année 2016 a été marquée par le retour, à l'Ecole nationale des Chartes, de 900 mètres linéaires de collections qui étaient en dépôt.

Par ailleurs, un important travail de récolement a été réalisé au CTLes, notamment sur les grands formats qui sont en cours de reconditionnement dans les nouveaux magasins, ces derniers étant équipés pour les accueillir.

Le directeur rappelle que la réception de nouveaux magasins représentant 55 kilomètres linéaires de rayonnages a eu lieu en octobre 2016.

Concernant le prêt à distance, le directeur indique que cette activité a permis en 2016 de communiquer 17 918 documents. Il rappelle que le CTLes communique principalement des collections qui sont en dépôt aux bibliothèques qui en sont les propriétaires. Ce « *trafic* » représente près de 95 % des transactions réalisées par l'établissement. Le prêt entre bibliothèques tel qu'on l'entend dans les établissements représente seulement un trafic de 926 documents. Il convient de souligner une baisse du nombre de communications puisqu'en 2015, le CTLes avait communiqué 21 818 documents. Cette baisse s'explique, d'une part, par l'arrêt, en cours d'année, des communications à destination de l'INHA bien que cet établissement demeure néanmoins au cours de l'année 2016 le plus gros emprunteur (4 529 documents). D'autre part, la baisse est due au fait qu'il y a eu une réduction du nombre de demandes émanant de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne.

L'analyse des demandes non satisfaites fait apparaître qu'il y a, par exemple, 704 documents qui n'étaient pas localisés au CTLes. Il semblait donc nécessaire d'amorcer une réflexion afin de trouver un moyen pour limiter voire rendre impossible les demandes sur des documents qui ne sont pas conservés au CTLes.

L'enquête menée par le CTLes auprès des bibliothèques qui font des demandes de prêt fait apparaître que le service est très satisfaisant bien que les bibliothèques soient conscientes du dysfonctionnement précédemment évoqué et qui n'est pas du fait du CTLes.

Concernant les actions menées dans le cadre de la mutualisation des ressources et plus particulièrement en ce qui concerne les plans de conservation partagée qui s'inscrivent désormais les actions du dispositif CollEx – Persée, on dénombre 11 plans de conservation partagée. Le CTLes participe et anime 10 plans, quant au plan de conservation partagée des mathématiques, il y participe uniquement.

Coanimer un plan de conservation signifie pour le CTLes :

- Mettre à la disposition des partenaires des outils de gestion ;
- Former les agents dans les différents établissements ;
- Animer des réunions ;
- Rédiger des rapports d'activité en collaboration avec le coanimateur scientifique.

L'état d'avancement des différents plans est variable en fonction notamment de leur date de lancement. Comme cela a été déjà indiqué, le plan de conservation partagée des périodiques de médecine ne peut pas être comparé à des plans de conservation partagée plus récents comme celui du droit ou celui relatif aux périodiques de l'Europe balkanique centrale et orientale. Cet état d'avancement dépend aussi de l'importance du corpus et enfin des actions menées par les participants : désherbage, transferts, définition des pôles de conservation. Le directeur rappelle que le plan de conservation partagée des périodiques de médecine fera l'objet d'un point abordé plus tard en séance.

Depuis 2015, le CTLes a mis en place un dispositif de télétravail qui concerne 3 agents sur le site qui compte 25 agents sur le site. Il concerne un agent de catégorie A, à raison de deux jours de télétravail, et deux agents de catégorie B, à raison de deux jours de télétravail pour l'un d'entre eux et d'un jour de télétravail pour l'autre. Les tâches à

réaliser en télétravail sont fixées de manière hebdomadaire et donnent lieu soit à un bilan hebdomadaire soit un bilan mensuel.

Les résultats de cette expérimentation s'avèrent positifs aussi bien pour les agents que pour le service. Le directeur souhaiterait pouvoir reconduire le dispositif en 2017 pour le même nombre d'agents voire, le cas échéant, deux agents uniquement.

Concernant la formation des personnels, le directeur rappelle qu'un agent est compté autant de fois qu'il a suivi des formations conformément aux consignes de l'outil de recueil des statistiques de formation du Ministère (LAGAF). En 2016, 22 agents sur 25 ont suivi une formation. La répartition est la suivante : 4 agents de catégorie A, 7 agents de catégorie B et 11 agents de catégorie C. L'importance des formations suivies par les agents de catégorie C s'explique par le nombre de formations obligatoires en santé et sécurité qui sont mises en place pour l'établissement compte-tenu de ses activités (formation à la conduite de la nacelle élévatrice, par exemple).

Le directeur rappelle enfin que le plan de formation est présenté en Conseil d'administration chaque année avec un budget prévisionnel. Les dépenses qui étaient inscrites au budget prévisionnel 2016 étaient de 14 989 € pour une réalisation de 20 127 €. Le dépassement s'explique par la nécessité d'organiser des formations liées à la réforme de la gestion budgétaire et comptable publique.

Les orientations de l'établissement pour l'année 2017 sont les suivants :

- Inscrire le CTLes dans le dispositif national de coopération documentaire CollEx – Persée ;
- Soutenir les établissements franciliens dans la gestion de leurs collections ;
- Renforcer le rayonnement international du CTLes ;
- Prendre en compte des recommandations faites par l'Inspection santé et sécurité au travail qui a eue lieu le 19 septembre 2016.

Le CTLes est très impliqué dans les plans de conservation partagée, d'une part parce que c'est une mission qui est inscrite dans ses statuts et d'autre part parce qu'il participe activement au dispositif CollEx – Persée. En 2017, il s'agira de prendre en compte les nouveaux plans et de soutenir ceux existants. Il s'agira aussi de développer un plan de conservation partagée des thèses étrangères en collaboration avec la bibliothèque de l'Université des sciences humaines et sociales de Lille 3 et la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg.

La modernisation du prêt entre bibliothèques se traduira par la proposition au prochain CA d'un nouveau service pour la fourniture de documents à distance de manière dématérialisée.

En ce qui concerne le soutien aux établissements franciliens pour la gestion de leurs collections, le CTLes proposera à ses partenaires un nouveau marché de transferts d'une durée de deux ans pour la période novembre 2017 – octobre 2019. Le recensement des besoins sera diffusé notamment sur la liste de diffusion BRESÎLE (Bibliothèques de recherche de l'enseignement supérieur en Île-de-France).

Le retour des collections de l'INHA a été réalisé par les personnels de la bibliothèque de cet établissement et un prestataire extérieur. Les équipes du CTLes ont toutefois été sollicitées en amont de cette opération notamment pour le repérage de l'implantation des collections en magasins.

L'organisation du 15^{ème} congrès international IFLA ILDS a été présentée lors du dernier conseil d'administration. Un groupe de travail de six agents poursuit l'instruction du dossier. Cette manifestation contribue au rayonnement international du CTLes.

L'Inspection santé et sécurité au travail qui a eu lieu en septembre 2016 a donné lieu à un pré-rapport et un rapport qui sont parvenus à l'établissement après la rédaction du rapport d'activité. Le rapport préconise trois mesures immédiates. L'une d'entre elles a été mise en œuvre, les deux autres sont en cours. Parmi les recommandations figure la réalisation d'une enquête sur les risques psychosociaux au sein de l'établissement. Un cabinet extérieur (Alter et Sens) est chargé de cette mission. Le directeur souligne que l'ensemble du personnel a accepté de participer à l'enquête.

Au terme de cette présentation, le président indique qu'il y a beaucoup de points positifs dans ce rapport s'agissant de bilan et d'orientations. Il ajoute que l'on commence à voir les premiers effets du dispositif CollEx – Persée qui vient « *doper* » les plans de conservation partagée. Il se réjouit de l'ouverture d'un plan de conservation partagée dans le domaine juridique qu'il appelait de tous ses vœux depuis plusieurs années. Il y a également une orientation qui paraît tout-à-fait souhaitable qui est celle de la mise en place de fourniture de documents à distance sous forme numérisée pour les documents qui sont hors droits.

Concernant l'Inspection hygiène et sécurité au CTLes, le président ajoute un point qui n'a pas été cité qui est de mettre en place un CHSCT. Il ajoute qu'il s'est entretenu plusieurs fois avec le coordinateur de l'Inspection hygiène santé et sécurité qui lui a fait observer, décret à l'appui, que cela était obligatoire quelle que soit la taille de l'établissement et que ce n'était pas parce que le CTLes était un petit établissement public qu'il devait déroger à cette mise en place. Il rappelle que cette mesure fait l'objet d'un vote et que, lorsque le Conseil d'administration votera l'approbation de ce document, le Conseil d'administration votera en même temps l'approbation qui consiste à dire que le CTLes mettra en place un CHSCT.

Madame Chaudoreille intervient sur le PCP Physiques Chimie et précise que, contrairement à ce qui est indiqué dans le rapport, les données concernant l'Ecole supérieure de Physiques et de Chimie industrielles de la Ville de Paris (ESPCI) sont déjà présentes dans la base PMB puisque cet établissement est membre de la COMUE Paris Sciences et Lettres (PSL).

Le directeur indique que, bien que cet établissement participe au plan de conservation partagée, les données bibliographiques et d'exemplaires ne seront importées dans PMB qu'en 2017.

Madame Tsagouria s'interroge sur la nature des activités des agents qui bénéficient du télétravail. Le directeur suggère de demander directement aux agents qui sont dans la salle.

Madame Cardoux travaille au service des Ressources Humaines et bénéficie du télétravail une journée par semaine. Madame Cardoux indique qu'elle effectue en télétravail tous les comptes-rendus de réunions, les documents relatifs à la paie et la rédaction des conventions relatives aux dépôts et aux cessions.

Madame Tsagouria demande si le travail a nécessité l'installation d'un outil informatique particulier. Madame Cardoux indique que l'établissement a fourni un poste informatique et qu'elle utilise sa propre connexion personnelle pour se connecter à distance à sa session du CTLes.

Monsieur Hédoïn travaille sur les dossiers qui nécessitent de la concentration ainsi que sur ceux relatifs à la communication institutionnelle dont le site ILDS par exemple. Le directeur ajoute que Monsieur Hédoïn est en charge de la mise en forme du cahier des charges pour les entreprises de déménagement et que c'est un travail qu'il réalise non pas lorsqu'il est présent au bureau mais lorsqu'il est en télétravail.

Sur site, le travail de Monsieur Hédoin est principalement axé sur les échanges et l'accompagnement des collègues d'autres établissements (comme cela a été le cas récemment avec l'INHA) et sur l'animation des deux services dont il a la charge.

Le président demande ce qu'il en est du remplacement de Bernadette Patte. Le directeur indique qu'actuellement ce poste est occupé par un contractuel qui renforce l'équipe de la Conservation partagée. Le poste n'a pas été proposé au dernier mouvement mais il sera proposé au mouvement qui aura lieu à la fin de l'année 2017.

Madame Bobis indique qu'elle a une réserve sur les demandes de prêts non facturés émises par la Sorbonne ainsi que sur les demandes non servies qui auraient portées soit sur des documents non localisés au CTLes soit sur des documents déjà en cours de prêt. Pour le service de la conservation et de la gestion des collections de la BIS, il semblerait que, parmi les demandes qui ne sont pas servies, il y aurait un certain nombre de documents conservés au CTLes. Madame Bobis propose de dresser un bilan précis de toutes les demandes qui n'ont pas été honorées afin de vérifier s'il n'y a pas un problème lié aux versements réalisés dans le cadre de la mise en sécurité de la Sorbonne.

Le directeur indique que les collections qui ont été mises en dépôt suite aux travaux de mise en sécurité n'ont pas été recensées dans le logiciel de gestion du CTLes ; elles sont répertoriées sur des registres remis par l'établissement versant. Le directeur se rapprochera de la Sorbonne afin d'organiser des réunions de travail.

Madame Faure de Vomécourt s'interroge souhaite savoir si les chiffres relatifs aux communications par fonds d'origine concernent à la fois les documents qui sont adressés à la bibliothèque qui en est propriétaire et aux bibliothèques qui n'en sont pas propriétaires. Le directeur indique que les collections qui figurent en dépôt au CTLes sont signalées dans le catalogue des bibliothèques auxquelles ils appartiennent. En conséquence, les demandes sont faites par l'établissement propriétaire du fonds. Toutefois, il y a certains cas où les demandes sont directement adressées au CTLes. Madame Faure de Vomécourt souhaiterait connaître le nombre de documents concernant la direction des bibliothèques universitaires de l'Université Sorbonne Nouvelle-Paris 3 qui sont directement communiqués à d'autres bibliothèques. Ces informations sont nécessaires dans le cadre des dossiers d'habilitation CollEx pour lesquels il est demandé notamment des chiffres précis sur le nombre de communications. Il importe en effet de recueillir ces données qui n'apparaissent pas dans les statistiques de la direction des bibliothèques universitaires de Sorbonne Nouvelle-Paris 3.

Madame Massari demande si le CTLes pourrait bénéficier d'un accompagnement pour la création d'un CHSCT qui est une structure complexe qu'il va falloir adapter à un établissement de petite taille.

Monsieur Lecoq indique que Monsieur Baraggioli pourra se rapprocher de Laure Villaroya-Girard qui est l'une des inspectrices et qui saura donner tous les éléments facilitateurs pour la mise en place de ce CHSCT.

Madame Tsagouria indique que la BULAC avait mis en place un CHSCT en commun avec l'INALCO mais qu'à la demande de l'INALCO, elle a dû mettre en place un CHSCT uniquement dédié à son établissement. Elle indique par ailleurs qu'il s'avère difficile de trouver des représentants du personnel car il en faut à la fois pour le Comité technique, et pour le CHSCT. Ce sont souvent les mêmes personnels qui sont concernés et l'activité est chronophage. La difficulté majeure concerne le nombre de représentants. A la BULAC, il y a deux représentants du personnel titulaires et deux suppléants au CHSCT. Elle souligne qu'il est difficile de trouver des agents motivés.

En outre, concernant la mise en place de cette instance, il existe une formation obligatoire de 5 jours minimum qui doit être donnée au moment où l'on prend ses fonctions. Cette formation permet aux participants de comprendre leur rôle et les mécanismes permettant de faire vivre le CHSCT de façon positive. Elle ajoute enfin que tout est très bien encadré

par des textes et qu'il n'y a rien de particulier à découvrir si ce n'est effectivement de quelle façon jouer ce rôle lorsqu'on est représentant du personnel. Madame Tzagouria conclut qu'il ne faut pas trop s'inquiéter par rapport à cette mise en place.

Monsieur Lecoq remercie Madame Tzagouria et soumet au vote le rapport d'activité 2016, les orientations 2017 et la mise en place du CHSCT. Ces trois points sont adoptés à l'unanimité.

3. Compte financier 2016

Madame Montagne présente le compte financier 2016. Elle indique que l'établissement a basculé en mode GBCP au 1^{er} janvier 2017, le compte financier est donc un peu différent dans la présentation des tableaux.

Sur l'analyse du compte financier, il existe une section de fonctionnement avec des produits à hauteur de 1 816 072 € qui sont constitués de prestations de services à hauteur de 246 070 € qui proviennent du prêt entre bibliothèques pour un montant de 46 633 € et pour la location d'espaces à hauteur de 196 044 €. L'établissement bénéficie de revenus issus de la location d'un appartement qui se situe dans les locaux pour un montant de 1 927 € qui est un revenu partiel du montant du loyer puisque la BnF en perçoit une partie. L'établissement a perçu des subventions d'Etat pour 1 133 315 € constituées par une subvention de charge de service de 683 312 € qui a bénéficié d'une dotation complémentaire de 170 000 € attribuée en fin d'année pour faire face aux nouveaux frais engendrés par la mise à disposition de l'extension de l'établissement. L'établissement a aussi perçu une dotation pour des opérations CollEx de 240 621 € dont 200 000 € avaient été perçus en décembre 2015.

Les autres prestations concernent une prestation interministérielle relative aux repas et une subvention FIPHFP liée à des frais de remboursement pour le transport d'un agent en situation de mobilité réduite.

Il y a eu également des annulations de mandats sur exercice antérieur pour 5 393 € qui correspondent à la régularisation de charges à payer et des autres produits de gestion courante à hauteur de 11 703 € qui correspondent à un remboursement de surplus de consommation électrique pour la société qui effectuait les travaux de l'extension de l'établissement qui avait dû se brancher sur le compteur du CTLes.

En termes de produits exceptionnels, il y a 67 101 € constitués notamment par la cession d'un véhicule vendu pour 3 859 €, par les produits liés aux frais d'inscription aux journées professionnelles pour 11 255 € et pour l'autre part, soit 51 624 € qui concernent une subvention attribuée pour la construction du bâtiment et qui est virée au résultat. La reprise sur amortissements est à 385 295 €.

En matière de dépenses, le montant total s'élève à 1 603 504 € avec des montants de dépenses décaissables de 1 070 092 €, des dépenses de personnels de 121 192 €.

Ces éléments débouchent sur un résultat de fonctionnement de 212 568 €. Ce résultat, en forte augmentation par rapport à 2015 puisqu'en 2015, l'établissement avait eu un résultat négatif de - 945 666 €. Ce résultat positif est notamment lié à la dotation complémentaire de 170 000 € versée en décembre et qui n'a pas été dépensée par l'établissement.

Ce résultat représente 11,7 % des recettes de fonctionnement. Ce résultat positif permet à l'établissement d'avoir une capacité de remboursement positive à hauteur de 301 201 €. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 62 491 € et sont constituées notamment par des dépenses liées à des concessions et droits de la construction et des immobilisations corporelles et notamment l'achat de matériel informatique, d'un nouveau véhicule, de mobiliers et de matériels divers.

En page 5, figure la répartition des dépenses et des recettes en fonction de leur nature. Sur le résultat, le CTLes était à – 945 000 € en 2015 et passe à + 212 568 € en 2016 ce qui permet à l'établissement d'avoir une capacité d'autofinancement lui permettant de faire face à sa section d'investissement.

Le fonds de roulement disponible au 31 décembre 2016 s'élève à 751 682 €. Il est à noter que ce fonds de roulement correspond à 8 mois de dépenses de fonctionnement décaissables, soit 253 jours de dépenses. Ces 253 jours de dépenses correspondent aux dépenses de l'année 2016, sachant qu'avec la mise en service du nouveau bâtiment, les charges décaissables devraient fortement augmenter et nous devrions constater une baisse de ce fonds de roulement en nombre de jours pour l'exercice à venir.

D'autre part, il faut signaler que l'établissement devra aussi faire face à d'importants investissements qui devront être financés sur fonds propres et notamment des travaux relatifs à la mise aux normes de trappes de désenfumage.

Concernant la valeur du patrimoine au 31 décembre 2016, elle s'élève à 9 886 351 € dont l'essentiel est lié à l'intégration du patrimoine immobilier.

Le directeur intervient sur les trappes de désenfumage en indiquant que cela fait très longtemps qu'on en parle. Il rappelle que suite à une inspection de la DRIRE, en 2007, le résultat de cette inspection avait montré que les trappes de désenfumage dans les magasins du CTLes sont trop petites par rapport à la volumétrie des collections qui sont conservées. La Bibliothèque nationale de France a le même problème dans son magasin industriel. Il a été envisagé, suite à cette inspection, de réaliser les travaux de manière conjointe afin de réaliser des économies d'échelle : lancer une étude et ensuite procéder aux travaux de manière conjointe. Pour ce faire, l'établissement a constitué une provision d'un peu plus de 500 000 € pour faire face à cette dépense et dans un souci de bonne gestion. Il s'avère que la BnF n'a pas l'intention, d'après les informations reçues de la part de la Direction du département des affaires juridiques, d'entreprendre ces travaux en 2017. Le CTLes a quand même décidé de lancer les études pour dépenser cet argent car c'est important. Les études seront donc lancées d'ici la fin de l'année 2017.

Nadine Feindel présente le rapport de gestion de l'ordonnateur. Concernant les opérations en recettes, il est à noter que les ressources liées au prêt entre bibliothèques ont été moins élevées que prévu, notamment du fait de la diminution du nombre de prêts émanant de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne et du fait que le prêt à destination de la Bibliothèque de l'INHA a été interrompu au cours de l'année 2016. En revanche, certaines ressources ont été plus élevées : la subvention pour charge de service public a été augmentée de plus de 240 000 € afin de prendre en charge le financement des plans de conservation partagée dans le cadre du dispositif CollEx – Persée et le développement informatique de ses outils de gestion. La subvention pour charge de service public a été également abondée d'une subvention complémentaire de 170 000 € comme l'a précisé précédemment l'agent comptable afin de faire face en 2017 à l'exploitation du bâtiment de l'extension.

Les ressources liées aux locations d'espaces sont également augmentées en 2016 de près de 13 000 € en raison de la revalorisation des tarifs, de la mise en place d'un tarif unique de stockage provisoire et le dépôt et enfin du prolongement du stockage des collections de l'INHA. Concernant les opérations en dépenses, l'enveloppe relative aux dépenses de fonctionnement a été augmentée de plus de 20 % après adoption des deux budgets rectificatifs. Cette augmentation résulte principalement des dépenses liées à la prise en charge des nouveaux plans de conservation partagée dans le cadre du dispositif CollEx – Persée et d'autre part, la convention de partage des charges qui lie la BnF au CTLes a fait l'objet d'un avenant afin de prendre en compte la gestion du bâtiment de l'extension. Il est à noter que le paiement des charges relatives au second semestre n'a pu être effectué car une partie devait prendre en compte le nouveau bâtiment livré en octobre 2016. Il

s'agit d'un montant de plus de 100 000 € qui sera à prendre en compte dans les charges à payer.

Les dépenses de personnel représentent une masse salariale de 121 192 € pour 4 ETPT soit une diminution de près de 5 % par rapport au budget initial du fait du délai pour remplacer un agent ayant réussi un concours administratif et en raison d'une prévision d'augmentation des charges sociales dont l'exécution s'est révélée inférieure.

Enfin, l'enveloppe relative aux dépenses d'investissement a augmenté de près de 37 % après l'adoption des deux budgets rectificatifs. Cette augmentation résulte principalement des dépenses liées au développement informatique des outils de gestion relatifs aux plans de conservation partagée.

Le président demande s'il y a des questions ou des commentaires sur cette présentation.

Madame Tsagouria demande si l'augmentation de 170 000 € relative aux charges de l'établissement est une augmentation pérenne. Le directeur indique que c'est une augmentation pérenne qui a été versée en décembre 2016 et qui permettra de payer en 2017 les charges facturées sur l'exercice concerné. Madame Mazens ajoute que cette somme a vocation à être intégrée dans la dotation initiale.

Monsieur Lecoq demande une précision relative au fonds de roulement qui représente aujourd'hui 8 mois de dépenses de fonctionnement décaissables. Il souhaite savoir si des projections ont été faites pour 2017 en tenant compte du nouveau bâtiment. Madame Montagne répond qu'il n'a pas été fait de projections car elle n'a pas d'idée du coût de fonctionnement de l'extension mais ce fonds de roulement diminuera forcément sans mettre en péril l'établissement.

Madame Bonnefoy, en sa qualité de représentante de la Contrôleuse budgétaire, ajoute que le CTLes représente une situation financière saine. Elle ajoute qu'il faudra tenir compte des charges sur l'exercice 2017. Elle en profite pour remercier la gestionnaire et l'agent comptable d'avoir présenté le compte financier en tenant compte des dispositions du décret GBCP et pour l'information de Mesdames et Messieurs les administrateurs, elle ajoute qu'on ne raisonne plus uniquement sur la variation du fonds de roulement mais on prend en compte certains paramètres que sont le solde budgétaire avec la mise en place des autorisations d'engagement et des crédits de paiement sur un exercice, l'équilibre financier avec l'éventuelle variation de trésorerie ; or, elle indique que pour le CTLes, le solde budgétaire est excédentaire et la variation de trésorerie présente un abondement. Il faut également bien tenir compte du lien entre comptabilité budgétaire d'une part, et comptabilité générale, d'autre part. En conclusion, l'établissement présente une situation financière saine.

Le président remercie Madame Bonnefoy pour ces précisions.

Le président soumet au vote le compte financier qui est approuvé à l'unanimité.

4. Proposition de révision des tarifs de location d'espaces

Le directeur indique qu'il s'agit de présenter une proposition de révision des tarifs de location d'espaces qui prendra effet au 1^{er} janvier 2018. Sur la première page du document, figure un rappel des évolutions tarifaires et des revalorisations qui ont été réalisées avec les dates de proposition et la date d'application des tarifs votés.

Aujourd'hui, les tarifs appliqués concernant les documents de format courant, sont de 4,83 € TTC à l'année par mètre linéaire. Concernant le dépoussiérage, le directeur rappelle qu'il n'est appliqué qu'une seule fois et uniquement sur les documents mis en dépôt. La proposition d'augmentation des tarifs représente 2 % et porterait à 4,94 € TTC le tarif annuel du mètre linéaire pour les ouvrages de format courant.

Pour les documents de grand format (supérieurs à 34 cm), le tarif est aujourd'hui de 8,70 € TTC le mètre linéaire par an et la proposition soumise aux administrateurs porterait le tarif à 8,87 € TTC.

Le tarif de dépoussiérage passerait de 1,98 € TTC le mètre linéaire à 2,02 € TTC.

Une tarification particulière est proposée pour les établissements privés. Celle-ci a été réalisée en tenant compte de la tarification proposée précédemment pour les établissements publics et de la tarification pratiquée par les établissements privés qui est d'environ 25,00 € TTC le mètre linéaire par an. La proposition pour ces établissements privés serait de 9,60 € TTC le mètre linéaire pour les formats courants et de 14,40 € TTC le mètre linéaire pour les grands formats. Le dépoussiérage serait facturé 3,00 € TTC le mètre linéaire.

Madame Tsagouria demande si le CTLes garde la liberté de choisir les établissements à qui fournir cette prestation.

Monsieur Lecoq rappelle que toute demande émanant d'un établissement privé doit être examiné par le Conseil d'administrations. Celui-ci se prononce sur l'intérêt du fonds comme cela a été le cas lors de l'examen d'une demande de l'Université américaine de Paris. Il s'agissait pour ce cas précis d'une cession.

L'examen par le Conseil d'administration d'une demande émanant d'un établissement privé peut conduire, le cas échéant, à une autorisation pour un stockage provisoire lié à une opération particulière.

Madame Goetschel s'interroge sur cette augmentation des tarifs. Elle demande si l'augmentation est liée à la livraison de nouveaux magasins. Le directeur indique que la Cour des comptes a demandé à l'établissement de procéder à une revalorisation régulière des tarifs de prêt et de location d'espaces. La première augmentation de 20 % a été faite à titre de rattrapage. Depuis lors le CTLes revalorise de 2 % les tarifs de prêt les années impaires et de 2 % les tarifs de location d'espaces les années paires.

Madame Goetschel rappelle qu'une des difficultés auxquelles se heurte l'Université de Paris 1, qui administre la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne, tient à l'absence d'augmentation systématique de 2 % de ses recettes. Par ailleurs, Madame Bobis rappelle qu'en 2018, 50 % des collections de la BIS seront conservées au CTLes ce qui aura pour conséquence une charge importante tant en ce qui concerne la location des espaces que la communication des documents.

En 2016, le coût de ces deux prestations devrait avoisiner une dépense de 170 000 € pour la BIS.

Le directeur comprend la difficulté de la BIS. Il rappelle qu'une augmentation de 2 % tous les deux ans reste néanmoins modérée. Le président comprend également la situation particulière de cet établissement. Toutefois, il paraît difficile de déroger à la règle générale.

Madame Tsagouria demande si, sans être dérogatoire, il ne serait pas imaginable d'envisager un tarif « *de gros* ».

Le président pense effectivement que cette piste pourrait être envisagée mais il faudrait que le CTLes étudie un tarif dégressif à partir d'un certain nombre de kilomètres de stockage.

Madame Tsagouria suggère que le directeur présente une proposition en ce sens lors du prochain CA.

Le Président propose de surseoir à l'adoption des nouveaux tarifs et de présenter une nouvelle proposition lors du CA de fin d'année. Il propose aussi de voter dès maintenant le tarif de location pour les établissements privés.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

5. Bilan du plan de conservation des périodiques de médecine (période 2015-2016)

Le président indique que le document a été rédigé par Estelle Flahou en collaboration avec Emeline Dalsorg de la BIUSanté.

Estelle Flahou présente ce bilan. Elle indique que le PCMed est le plus ancien plan de conservation partagée des périodiques mis en place par le CTLes, conjointement avec la BIUSanté, dès 2005.

Il porte actuellement sur 9 589 titres et regroupe 25 établissements partenaires situés en Île-de-France. Dans le cadre de l'appel à projet Collex - Conservation partagée en 2015, il a bénéficié d'une subvention de 50 000 euros, versés au co-animateur scientifique, la BIUSanté, qui a permis d'améliorer le signalement des titres et faire un gros travail d'affinage sur le corpus.

Ce plan a permis de poser les jalons du travail collaboratif entre établissements, et de fixer des pratiques communes. C'est sur ce modèle qu'est basé le fonctionnement des PCP nationaux administrés par le CTLes qui ont suivi.

C'est le fruit d'une collaboration réussie avec la BIUSanté, qui a abouti à des réalisations tangibles.

La fin de l'année 2016 a été toute particulière car elle a été l'aboutissement d'un travail de longue haleine entre la BIUSanté, l'ABES et le CTLes : l'import des données du PCMed, de la base *Filemaker* à la base de gestion de la conservation partagée PMB.

Cette migration est importante parce qu'elle va permettre de lever les derniers freins à un développement du plan en région, et faciliter le travail des participants en ne les obligeant plus à une double saisie, mais à une saisie unique dans le Sudoc.

Tous les ans, un bilan du plan est réalisé par le CTLes et la BIUSanté, il s'attache à décrire les orientations et les évolutions du corpus et des participants, ainsi qu'à communiquer les chiffres statistiques marquant l'activité du plan.

Les établissements se confirmant comme pôles de conservation sont essentiellement la BIUS, qui est pôle pour plus de 80% des titres (6 833 titres), ainsi que le CTLes (917 titres, 11%) et la BANM (896 titres, presque 11%).

Les titres n'ayant pas encore de pôle de conservation (les titres dits orphelins) sont au nombre de 1 412, ce chiffre comprend les statuts non pôle et les statuts pas encore renseignés, il est donc amené à se réduire au fur et à mesure de l'avancée du travail. L'année 2017 sera en partie consacrée au traitement de ces titres, s'ils ne trouvent pas preneur, il sera question de statuer sur leur maintien dans le plan en désignant le CTLes comme pôle de conservation, ou de les extraire définitivement du corpus.

Les transferts de collection, qui représentent un aspect tangible des bénéfices de la conservation partagée, ont atteint un rythme de croisière : environ 100 mètres linéaires par an depuis 2015, pour une soixantaine de transferts entre les participants.

Au niveau du corpus : historiquement il a été constitué par domaines thématiques tirés de l'index médecins. Une requête Sudoc par mots du titre et mots clé a permis de le construire, puis, pour faciliter le traitement, il a été organisé sous forme de listes composées d'un ou plusieurs domaines en fonction de leur importance. Ce corpus est le fruit d'un travail collaboratif entre toutes les bibliothèques du plan, puisque tous les acteurs avaient la possibilité de suggérer des titres à ajouter ou supprimer des listes au fur et à mesure de l'avancée du traitement.

Actuellement le pilote scientifique est dans l'élaboration de la liste E, qui est composée de titres liés qui n'avaient pas encore été repérés, et de propositions des établissements participants.

Au niveau thématique, la BIUSanté souhaiterait élargir le cadre du PCMed, et aboutir à un plan traitant des sciences de la santé, pour couvrir ces disciplines jusqu'à la biologie humaine. En attendant la participation de bibliothèques spécialisées dans ces nouvelles thématiques, la décision a été prise en comité de pilotage de modifier d'ores et déjà le nom du plan, de l'intituler Médecine et Odontologie, pour le faire correspondre aux collections qu'il recouvre.

Cette extension thématique est également liée à une volonté d'ouvrir le plan à des acteurs importants de l'enseignement supérieur en région, comme la bibliothèque universitaire de médecine de Montpellier. Plusieurs établissements ont été repérés, et devraient être démarchés au cours de cette année.

Avec l'apparition de nouveaux PCP dans le cadre de l'appel à projet CollEx 2015 s'est posé la question du recouvrement de certains titres transversaux par plusieurs plans. Chaque titre ne pouvant appartenir qu'à un plan géré par le CTLes, pour des questions techniques et de lisibilité disciplinaire, le CTLes a procédé à la mise en relation des pilotes scientifiques de chaque plan concerné, notamment entre le PCMed et les plan de philosophie (éthique) et physique et chimie, dû à l'importance de son corpus, mais également entre les corpus de physique et chimie. Les pilotes ont procédé à un arbitrage en évaluant la thématique du titre, le nombre de bibliothèque localisées, et l'importance des collections représentées.

Le président remercie Estelle Flahou pour cette présentation synthétique. Il ajoute qu'il retient deux choses en particulier : l'extension de ce plan de conservation qui concernerait maintenant les sciences de la santé au sens très large ce qui paraît être une bonne chose avec l'ajout de nouveaux partenaires comme la Bibliothèque Interuniversitaire de Montpellier et la question des doublons de plan à plan qui pose une vraie question.

Madame Bobis indique que le problème des doublons s'est posé entre le PCP médecine et le PCP philo. Ce dernier comportait un petit nombre de titres d'éthique médicale et de philosophie de la médecine. Pour Madame Bobis, la base de gestion du CTLes est un véritable outil de définition de corpus qui devrait permettre un affichage multiple dans plusieurs PCP afin d'apporter une plus-value scientifique.

Le directeur indique qu'à l'heure actuelle l'affichage d'un titre n'est possible que dans un seul plan mais qu'il réfléchit avec ses équipes à la mise en place d'une interface permettant de rattacher un titre à un plan pour la gestion des exemplaires comme c'est le cas actuellement et de rattacher ce même titre aux périmètres disciplinaires d'autres PCP.

Monsieur Cobolet insiste sur la nécessité de prévoir rapidement ce développement.

Le directeur insiste sur la nécessité d'accompagner le développement des nouveaux plans de conservation partagée avant la mise en œuvre de ce développement qui en tout état de cause interviendra dans le courant de l'année 2018 puisque le CTLes demandera une subvention CollEx pour le développement de cette application.

Madame Bobis rappelle que le rattachement d'un titre à un plan doit se faire à un niveau scientifique avec des représentants des disciplines (inter PCP). Elle ajoute qu'il est nécessaire de valoriser le travail qui a été réalisé afin que les corpus puissent être exploités par les chercheurs.

Madame Mazens remercie pour le travail sur ce plan de conservation qui est très intéressant. Elle demande s'il existe une sorte de cahier des charges qualité sur les plans

de conservation partagée où on se donnerait des objectifs de présentation. Quels sont les cahiers des charges au niveau des autres disciplines ? Est-ce trop tôt ?

Le directeur indique que tous les plans de conservation partagée donnent lieu à des réunions régulières. Pour l'instant, dès lors que la définition des pôles de conservation partagée n'a pas été amorcée, il est difficile de réaliser un rapport d'activité. Il est bien évident qu'à partir de l'année prochaine ou à la fin de cette année (pour les Arts du spectacle, par exemple), il sera possible de présenter des rapports d'activité comme c'est le cas pour la médecine.

Madame Mazens indique que les rapports permettent de valoriser les différentes réalisations.

Madame Massari ajoute que les bilans qui seront présentés dans les rapports sont aussi nourris par les statistiques issues d'un second outil de gestion administré par le CTLes (la plate-forme FLORA). L'établissement sera en mesure de présenter un rapport sur les Arts du spectacle car les premières propositions de dons et les premiers transferts de fascicules entre établissements ont été enregistrés dans cet outil.

En ce qui concerne le plan de conservation partagée de médecine Madame Tsgouria s'interroge sur le déséquilibre entre établissements responsables de la conservation puisque la BIUSanté est pôle de conservation de 83 % des titres. Elle souhaite savoir si cet état de fait n'est pas source de démotivation chez les autres partenaires.

Estelle Flahou indique que si la BIUSanté et l'Académie nationale de médecine jouent un rôle moteur dans ce plan, les autres établissements sont très mobilisés sur les propositions de dons notamment.

Monsieur Cobolet ajoute que la participation des autres établissements est particulièrement visible à l'occasion de l'examen des listes de titres susceptibles d'enrichir le corpus. Il ajoute qu'il y a également le comité de pilotage auquel tout le monde participe une fois par an.

Concernant l'élargissement de ce plan au niveau national, Monsieur Cobolet rappelle que, cela fait plusieurs années que la BIUSanté a été sollicitée par des bibliothèques en région : Tours, Angers, Reims, Amiens... Il pense qu'il va être possible d'intégrer assez rapidement ces établissements qui seront représentés par ailleurs à la journée des documentalistes et bibliothécaires médicaux organisée le 20 juin prochain par la BIUSanté.

C'est une journée qui comprendra un certain nombre d'ateliers, une dizaine de thèmes ont été définis dont un atelier consacré à la conservation partagée. Cette journée permettra de voir s'il convient de travailler uniquement avec les bibliothèques universitaires. Monsieur Cobolet ajoute que le réseau des bibliothèques de recherche anglaises travaille sur la conservation partagée des monographies et qu'il conviendrait qu'on puisse aussi s'y atteler en France.

Madame Bobis appuie les propos de Monsieur Cobolet en insistant sur l'importance des monographies et la nécessité de mener une étude sur la conservation partagée de ces documents. Elle souligne l'importance des unicas dans les collections de la BIS même si ces derniers, pour certains, ne sont plus au cœur des collections de la bibliothèque.

Le président rappelle à quel point l'exposé sur la conservation partagée a soulevé des interrogations multiples qui emmènent fort loin dans la réflexion extrêmement intéressante qui balaye tout un champ de projets dont certains ne paraissent pas aujourd'hui prioritaires mais méritent d'être signalés. Ces échanges pourront se poursuivre lors d'un prochain Conseil d'administration.

6. Conventions, contrats et marchés récents ou en cours

Le président invite les membres du Conseil d'administration à prendre connaissance du tableau relatif aux conventions, contrats et marchés récents ou en cours.

Le président lève la séance à 11H50.